



**Coalition trifluvienne
pour une eau très saine**

CTETS.org

**La fluoruration de l'eau potable
Ville de Trois-Rivières**

Conseil municipal

5 mai 2014

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

QUESTIONS ADRESSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE DE TROIS-RIVIÈRES EN RÉFÉRENCE AUX RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS EXTRAITES DU « LIVRE ROUGE »

Rapport préparé pour le Ministre de l'environnement par le
Comité Aviseur sur la fluoration des eaux de consommation
Ministère de l'environnement, Gouvernement du Québec
Novembre 1979

« Les fluorures, la fluoration et la qualité de l'environnement »

POUR SOUMETTRE À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

Document préparé par la
Coalition Trifluvienne pour une Eau Très Saine
(www.ctets.org)

Trois-Rivières
Le 5 mai 2014

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 :

PRÉSENCE ET INCIDENCES DES FLUORURES DANS L'ENVIRONNEMENT p.4

CHAPITRE 3 :

EFFETS DES FLUORURES SUR L'ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DES MILIEUX
ÉCOLOGIQUES p. 5

CHAPITRE 4 :

EFFICACITÉ DE LA FLUORATION DANS LA PRÉVENTION DE LA CARIE DENTAIRE ET SES
EFFETS SECONDAIRES p. 6

CHAPITRE 5 :

QUALITÉ DE L'EAU ET PROBLÈMES TECHNIQUES LIÉS À LA FLUORATION DES EAUX DE
CONSOMMATION p. 7 et 8

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

1- QUESTIONS RELATIVES AU CHAPITRE 1 DU « LIVRE ROUGE »

PRÉSENCE ET INCIDENCES DES FLUORURES DANS L'ENVIRONNEMENT

1. Est-ce que le bilan complet de l'apport quotidien en fluorure des différentes sources de fluorures ingérés par la population trifluvienne a été réalisé par les opérateurs de l'usine de traitement des eaux et/ou par la firme Pluritec qui a été chargée des plans et devis de la refluoration?
2. Quand et comment peut-on obtenir les résultats de ce bilan?
3. Est-ce que les responsables de la DSP et du MSSS ont fait des recherches sur cette question? Quels en sont les résultats crédibles?

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

2. QUESTIONS RELATIVES AU CHAPITRE 3 DU « LIVRE ROUGE »

EFFETS DES FLUORURES SUR L'ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES

1. Est-ce que les recherches ont été faites à Trois-Rivières sur le nombre d'animaux domestiques (chiens, chats, chevaux, bovidés, poissons, oiseaux,...) qui seront abreuvés par l'eau fluorée de Trois-Rivières?
2. A-t-on évalué avec précision scientifique l'impact de cette mesure de fluoration sur les populations animales exposées?
3. Si non, quand et comment vont se faire ces études?
4. Si oui, les propriétaires (animaleries, fermes, centres équestres et citoyenNEs) de ces populations exposées ont-ils été informés?
5. Si oui, comment et quand?
6. Si non, ces propriétaires pourront-ils obtenir un service de distribution d'eau non fluorée?

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

3. QUESTIONS RELATIVES AU CHAPITRE 4 DU « LIVRE ROUGE »

EFFICACITÉ DE LA FLUORURATION DANS LA PRÉVENTION DE LA CARIE DENTAIRE ET SES EFFETS SECONDAIRES

1. En tenant compte du fait soulevé par le Rapport de Santé Canada que 50% du fluorure consommé est retenu par l'organisme chez l'humain et que ce taux est de 87% chez les jeunes enfants, est-ce que les services de la DSP et/ou du MSSS ont identifié et quantifié à Trois-Rivières les groupes de personnes à risque qui absorbent une quantité plus élevée que la normale d'eau et leur causer des préjudices, tels :
 - a. Insuffisants rénaux
 - b. Diabétiques
 - c. Polydipsiques
 - d. Dialyses
 - e. Hyperthyroïdies
 - f. Femmes enceintes
 - g. Bébés
 - h. Athlètes
 - i. Travailleurs
 - j. Restaurateurs et autres...
2. Comme la prévention de la maladie est un principe en santé publique, la ville de Trois-Rivières pourra-t-elle assurer que ces personnes à risques potentiels pourront obtenir des services de distribution d'eau non fluorée, comme des bouteilles d'eau très saine ou des filtres adéquats pour défluorer l'eau potable municipale?
3. Conséquemment aux préjudices potentiels, ne fussent que les conséquences pécuniaires de l'obligation d'être forcés d'acheter de l'eau pauvre en fluorure, ces citoyens pourront-ils être exemptés d'une partie de la taxe d'eau municipale?

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

4. QUESTIONS RELATIVES AU CHAPITRE 5 DU « LIVRE ROUGE »

QUALITÉ DE L'EAU ET PROBLÈMES TECHNIQUES LIÉS À LA FLUORURATION DES EAUX DE CONSOMMATION

1. Est-ce que les recommandations du Livre Rouge sur les aspects techniques liés à la fluoruration artificielle de l'eau potable ont été considérées et appliquées ?
2. Quelle est la nature et la composition des tuyaux de distribution de l'eau potable dans chacun des districts de Trois-Rivières?
3. Si ces tuyaux sont en ciment-amiante ou en fonte qui ont tendance à fixer les fluorures dans leur paroi, comment la firme Pluritec va-t-elle tenir compte de ce facteur pour ajuster équitablement la teneur en fluorure pour tout le réseau de distribution de Trois-Rivières ?
4. Faudra-t-il augmenter la concentration des fluorures au départ de l'usine de traitement d'eau afin que les individus les plus éloignés reçoivent la dose prescrite, provoquant ainsi un dépassement de la dose acceptable pour les individus voisins de l'usine de distribution ?
5. Faudra-t-il installer des stations spécifiques pour les districts plus éloignés (Les forges, Pointe-du-Lac, Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe, St-Louis-de-France,...) afin de réajuster et maintenir la concentration optimale recommandée de fluorure chimique recommandée ?
6. Y a-t-il eu des études particulières sur cette problématique ?
7. Quels seront les coûts de ces stations qui pourraient bien être requises pour assurer une concentration médicalement efficace et qui n'ont pas été envisagées?
8. Est-ce que les citoyens ont été invités à participer à ces études et en ont-ils été informés ?
9. Quand et comment les services techniques de la ville de Trois-Rivières pourront-ils informer la population sur l'application des recommandations du Livre Rouge ?
10. Selon l'entente signée avec le MSSS, ce dernier s'engage, entre autres, à réviser, au moins une fois tous les trois ans, l'innocuité de la fluoruration par rapport à la santé en général et à l'environnement et, selon les résultats obtenus, recommander le maintien ou l'arrêt de la fluoruration. Quelle place entend-on donner aux citoyens dans ce processus et ces études?

QUESTIONS SUR LA FLUORATION DE L'EAU – VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

11. Le MSSS a, par le passé, promis de telles études mais ses promesses n'ont jamais été tenues pour de multiples raisons. Comment le conseil municipal s'est-il assuré que cette situation démocratiquement et éthiquement inacceptable ne se répètera pas et que les citoyens n'en feront pas les frais au niveau de leur santé?
12. La municipalité mènera-t-elle des études environnementales d'impacts du déversement par ses effluents de quantités importantes de fluorure provenant de l'acide fluosilicique à des concentrations 5 à 6 fois la recommandation fixée par Environnement-Canada à 0,12 ppm pour ne pas nuire aux écosystèmes aquatiques en eau douce?

En conclusion, La Coalition pour une Eau Très Saine (CTETS), sollicite les principaux partenaires et les acteurs de la direction de la Santé publique pour fournir des réponses aux préoccupations des citoyens de la ville de Trois-Rivières. Nous sommes disponibles pour une rencontre dans les meilleurs délais.

Au nom de la CTETS,

Philippe Giroul,
Directeur, CTETS
819-377 3810